

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 30 Janvier 2023

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

#### - Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### - Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## RAPPEL

**Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.**

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

**Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission**

### **Rappel**

**25165637 – VITRY CA 2 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 19/01/2023**

**Remis au 16/02/23**

**25150424 - CHEVILLY LARUE ELAN (2) / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 09/12/2022**

**Remis au 17/02/23**

**25150420 – CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2 du 26/11/22**

**Remis au 05/03/23**

## Coupe du Val De Marne

Tirage au sort intégral pour les 26 équipes du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe du Val de Marne Futsal pour se dérouler lors de la semaine du **16 au 21/01/2023** ou du **13 au 17/02/2023** en cas de matchs de Championnats reportés ou de Coupe Nationale Futsal ou Coupe de Paris Mutuel Futsal prioritaires pour certaines équipes.

**Matches reportés des 16, 20 et 21/01/2023 suites à 2 rencontres le même jour :**

**25471075 = VSG FUTSAL / SAINT MAURICE AJ 2 reporté au 17/02/2023**

**25471073 = SAINT MAURICE AJ / CHAMPIGNY CF reporté au 17/02/2023**

**25471066 = KB FUTSAL 3 / CRETEIL FUTSAL US reporté au 17/02/2023**

**25471069 = VITRY ASC / CHEVILLY LARUE ELAN 2 reporté au 25/02/2023**

**25471070 = VILLENEUVE ABLON US / VISION NOVA reporté au 18/02/2023**

**25471070 = CITOYEN DU MONDE / B2M FUTSAL 2 reporté au 18/02/2023**

**25471064 = VITRY CA 2 / VITRY ASC 2 reporté au 23/02/2023 - Changement**

**25471065 = VERS L'AVANT / CHAMPIGNY CF 2 au 25/02/2023**

### **FMI ou Feuilles de match manquantes**

***APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)***

#### **Appel de Feuille de Match**

**(Rappel RSG 94) 44.2** - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

#### **1<sup>er</sup> Appel de Feuille de Match**

##### **D2 Futsal**

**25150438 : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 du 27/01/2023**

##### **Coupe du Val de Marne FUTSAL**

**25471071 : CAL 94 FUTSAL 1 / CHEVILLY LA RUE ELAN 1 du 21/01/2023.**